

Direction départementale des territoires et de la mer  
Service eau nature et territoire

**Arrêté préfectoral modifiant la composition et nomination des membres  
de la commission consultative de l'environnement  
de l'aérodrome de Valenciennes-Denain**

Le préfet de la région Hauts-de-France,  
préfet du Nord

Vu le code de l'environnement et notamment les articles R. 571-70 à R. 571-80 ;

Vu le décret 2000-127 du 16 février 2000 relatif aux commissions consultatives de l'environnement des aérodromes ;

Vu le décret du 30 juin 2021 portant nomination du préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord, monsieur Georges-François Leclerc ;

Vu le décret du 26 août 2021 nommant madame Amélie Puccinelli, sous-préfète chargée de mission auprès du préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu le décret du 16 mai 2022 portant nomination de la secrétaire générale de la préfecture du Nord, madame Fabienne Decottignies ;

Vu l'arrêté préfectoral du 15 mars 2000 portant création de la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Valenciennes-Denain, en son article premier ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 octobre 2021 portant composition et nomination des membres de la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Valenciennes-Denain ;

Vu l'arrêté préfectoral du 22 juin 2023 portant délégation de signature à madame Fabienne Decottignies, secrétaire générale de la préfecture du Nord ;

Vu la dissolution du comité de riverains de l'aérodrome pour la sauvegarde de l'habitat et de l'environnement (CRASHE) en date du 14 octobre 2021 ;

Vu la consultation effectuée auprès du groupement ornithologique et naturaliste (GON) du Nord Pas-de-Calais en date du 1 décembre 2022 et sa réponse en date du 12 mai 2023 confirmée le 13 octobre 2023 ;

Vu le départ de monsieur Stéphane Hespel de la société Gilles Polomé aviation ;

Considérant la nécessité de renouveler en partie le collège des représentants des professions aéronautiques et des associations ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture du Nord et du directeur départemental des territoires et de la mer du Nord,

## ARRÊTE

Article 1<sup>er</sup> - L'article 1 de l'arrêté du 29 octobre 2021 est modifié.

Pour le collège des représentants des associations :

- le comité de riverains de l'aérodrome pour la sauvegarde de l'habitat et de l'environnement :  
Monsieur Philippe Devulder, titulaire et monsieur Didier Tichoux, suppléant ;  
  
est remplacé par
- le groupement ornithologique et naturaliste (GON) Hauts-de-France :  
Monsieur le président Alain Naessens, titulaire et madame Sarah Pischiutta, suppléante ;

Pour le collège des représentants des professions aéronautiques :

- la société Gilles Polomé AVIATION :  
Monsieur Gilles Polomé, titulaire et monsieur Stéphane Hespel, suppléant ;  
  
est remplacée par
- société Gilles Polomé AVIATION :  
Monsieur Gilles Polomé, titulaire ;

Article 2 - Le reste de l'arrêté préfectoral du 29 octobre 2021 demeure inchangé.

Article 3 - La composition et la nomination des membres est reprise en annexe.

Article 4 - Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Article 5 - Dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative :

- un recours gracieux peut être déposé auprès de monsieur le préfet du Nord, 12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59 039 Lille Cedex ;
- un recours hiérarchique peut être déposé auprès de madame la ministre de la transition écologique - grande arche de La Défense - paroi sud / Tour Sequoia - 92055 La Défense ;
- un recours contentieux, en saisissant le tribunal administratif de Lille, 5 Rue Geoffroy Saint-Hilaire CS 62039 - 59014 cedex Lille.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique télérecours accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). L'absence de réponse par l'administration sur un recours gracieux ou hiérarchique au terme du délai de deux mois vaut rejet implicite. Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

Article 8 - La secrétaire générale de la préfecture du Nord et le directeur départemental des territoires et de la mer du Nord sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux membres de la commission.

**03 NOV. 2023**

Fait à Lille, le  
Pour le préfet et par délégation,  
la secrétaire générale adjointe

  
Amélie Puccinelli

Annexe à l'arrêté préfectoral modifiant la composition et nomination des membres de la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Valenciennes-Denain : liste des membres

Collège des représentants des professions aéronautiques

Structure membre de la CCE	Représentant	Qualité
syndicat mixte pour l'aménagement et l'exploitation de l'aérodrome de Valenciennes-Denain, aérodrome du Hainaut	Jacques Schneider	titulaire
	Dominique Savary	suppléant
association des usagers de l'aérodrome de Valenciennes-Denain	Thierry Denoyelle	titulaire
	Philippe Mine	suppléant
société Gilles Polomé aviation	Gilles Polomé	titulaire
		suppléant
société ULM technologie	José Lourenco	titulaire
	André Bisman	suppléant

Collège des collectivités locales

Structure membre de la CCE	Représentant	Qualité
conseil régional Hauts-de-France	Jean-Michel Michalak	titulaire
		suppléant
conseil départemental du Nord	Jean-Noël Verfaillie	titulaire
	Béatrice Descamps-Marquilly	suppléant
communauté d'agglomération Valenciennes métropole	Renaud Cousin	titulaire
	Michel Raoult	suppléant
communauté d'agglomération de la porte du Hainaut	Bruno Raczkiewicz	titulaire
	Bernard Birembaut	suppléant

Collège des associations

Structure membre de la CCE	Représentant	Qualité
groupement ornithologique et naturaliste (GON) Hauts-de-France	Alain Naessens, président	titulaire
	Sarah Pischietta	suppléant
fédération « Nord nature environnement »	Frédéric Bigot	titulaire
		suppléant
Denain-écologie	Jean-Philippe Vesin	titulaire
	Solange Lemoine	suppléant
atelier pour un développement durable dans le denais (A3D)	Alain Wozniak	titulaire
	Catherine Estaquet-Legrand	suppléant

Vu pour être annexé  
à mon arrêté du

**03 NOV. 2023**

Fait à Lille, le **03 NOV. 2023**  
Pour le préfet et par délégation,  
la secrétaire générale adjointe

*Amélie Puccinelli*  
Amélie Puccinelli

